



# Critères de participation à la Coupe du monde de Tromsø/NOR

Version du 04.09.2024

## 1. Dates de la manifestation

10.04 – 13.04.2025

## 2. Quotas

- Individuelle et verticale hommes : 3 places
- Individuelle et verticale femmes : 3 places
- Sprint hommes : 5 places
- Sprint femmes : 3 places

Total : maximum 14 athlètes

## 3. Sélections

### Période de sélection

12.12.2024 – 20.03.2025

### Compétitions définies par la fédération nationale :

#### Individuelle

- 12.12.2024 ISMF World Cup Courchevel / FRA
- 25.01.2025 ISMF World Cup Arinsal / AND
- 07.03.2025 ISMF World Championships Morgins / SUI
- 20.03.2025 ISMF World Cup Val Martello / ITA

#### Verticale

- 15.12.2024 ISMF World Cup Courchevel / FRA
- 12.01.2025 ISMF World Cup Shahdag / AZE
- 04.03.2025 ISMF World Championships Morgins / SUI
- 14.03.2025 ISMF World Cup Schladming / AUT

## **Sprint Race**

- 14.12.2024 ISMF World Cup Courchevel / FRA
- 11.01.2025 ISMF World Cup Shahdag / AZE
- 01.02.2025 ISMF World Cup Boi Taüll / ESP
- 22.02.2025 ISMF World Cup Bormio /ITA
- 06.03.2025 ISMF World Championships Morgins / SUI
- 15.03.2025 ISMF World Cup Schladming / AUT

Si une compétition de qualification prévue est annulée, la fédération nationale peut en désigner une autre dont les conditions permettent d'atteindre la performance exigée. Si le niveau d'une compétition de qualification est faible (niveau des athlètes présents et nombre de participants), le Club Alpin Suisse CAS peut annuler sa reconnaissance en tant que telle ou la pondérer différemment.

La participation est assurée dans la discipline où les critères sont atteints. Une participation dans une autre discipline est possible si l'athlète a le potentiel d'un Top 20 dans l'autre discipline (sur évaluation des entraîneurs nationaux) et si l'ordre des compétitions le permet.

## **Critères de sélections**

Pour pouvoir faire l'objet d'une proposition de sélection dans une discipline, les athlètes doivent remplir les critères suivants dans cette discipline.

Critères principaux :

### **Individuelle**

- Hommes: 1x Top 12 ou 2x Top 15
- Femmes : 1x Top 8 ou 2x Top 12

### **Verticale**

- Hommes: 1x Top 12 ou 2x Top 15
- Femmes : 1x Top 8 ou 2x Top 12

Critères spécifiques individuelle et verticale :

- Si le nombre d'athlètes ayant rempli les critères excède le nombre de quotas : l'athlète ayant obtenu le plus de points (échelle de points de l' ISMF) sur les trois meilleurs résultats dans le classement en individuelle ou dans le classement en verticale est sélectionné.

## **Sprint**

Critères principaux :

- Hommes : être dans les 5 premiers suisses au classement intermédiaire ISMF olympique du sprint à la date du 17.03.2025 ( 5 meilleurs résultats des 6 courses pris en compte)
- Femmes : : être dans les trois premiers suisses au classement intermédiaire ISMF olympique du sprint à la date du 17.03.2025 ( 5 meilleurs résultats des 6 courses pris en compte)

**Atteindre les critères de performances exigées ne débouche pas automatiquement sur une sélection pour la finale de la Coupe du monde à Tromsø.**

Critères supplémentaires pour toutes les disciplines :

- Avoir un potentiel de Top 20 hommes/Top 20 femmes dans la discipline dans laquelle l'athlète veut se qualifier (sur évaluation des entraîneurs).

### Critères spécifiques quotas olympiques

La commission de sélection se réserve le droit de prendre des athlètes supplémentaires en sprint si cela peut influencer positivement l'obtention des quotas olympiques (Olympic Sprint Ranking List).

### **Clause médicale**

Des athlètes peuvent bénéficier d'une dérogation spéciale pour des motifs médicaux. Le certificat médical doit être établi directement après le début de la maladie ou la blessure afin qu'une éventuelle sélection soit possible. Le chef du sport de performance doit en être informé le plus rapidement possible.

Si un athlète sélectionné présente des problèmes de santé, le chef du sport de performance doit en être immédiatement et complètement informé. Un examen obligatoire peut être imposé à l'athlète par un médecin de la fédération. Le comité de sélection avec un médecin de la fédération décide de la participation définitive de l'athlète.

## **4. Commissions de sélection**

La *Commission de sélection* se compose de :

- Urs Stöcker, chef du secteur sports de performance (avis décisif en cas d'égalité).
- Denis Vanderperre, chef du sport de performance
- Jean-Philippe Fartaria, entraîneur national élite
- Esteban Hofer, entraîneur national élite

## 5. Communication

La fédération nationale communique le concept de sélection en ligne sur le site du Club Alpin Suisse CAS. La liste de sélection définitive est communiquée par le chef du sport de performance par e-mail.

## 6. Agenda

Début de la période de sélection : 12.12.2024

Fin de la période de sélection : 20.03.2025

Annonce officielle des sélections : 24.03.2025

Berne, le 04.09.2024



Denis Vanderperre

Chef du sport de performance Swiss Ski Mountaineering CAS

**Club Alpin Suisse CAS | Schweizer Alpen-Club SAC**

**Schweizer Alpen-Club SAC**  
Club Alpin Suisse  
Club Alpino Svizzero  
Club Alpin Svizzer

